

Vivre installés au Val d'Argens

« se regrouper pour agir et avancer

>

B.P. 45 - 83372 Saint-Aygulf Cedex

Secrétariat général

contact@viva2010.org - 06 07 47 55 88 - www.viva2010.org

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de 2010 et 2011 dans la plaine de l'Argens

Mission Interministérielle d'évaluation à mi-parcours du plan submersions rapides

Draguignan, 13 novembre 2013

Message du 30 Octobre 2013 à <contact@viva2010.org>:

Suite aux événements dramatiques qui ont frappé une bonne partie de la façade atlantique et aux inondations qui se sont produites dans le Var en 2010, un Plan Submersions Rapides (PSR), plan national de prévention des submersions marines et des crues rapides a été lancé en février 2011 pour une durée de 6 ans (2011-2016).

Ce plan prévoit, en 2013, « un bilan intermédiaire des actions labellisées (PSR et PAPI) [...] permettant d'affiner la pertinence des mesures envisageables pour atteindre les objectifs définis dans les stratégies locales et les moyens nécessaires pour les atteindre ».

Aussi cinq ministres ont mandaté une mission d'inspection qui doit se rendre dans notre département dans la semaine du 12 au 15 novembre 2013 :

- 1. Le ministre de l'économie et des finances
- 2. Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget
- 3. Le ministre de l'intérieur
- 4. La ministre de l'égalité des territoires et du logement
- 5. Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Au regard du programme de la mission d'inspection, je vous propose un entretien individuel de l'association VIVA avec les inspecteurs le mercredi 13 novembre 2013 à 16 heures 30 dans les locaux de la sous préfecture.

Michel KAUFFMANN

Chef du Service Aménagement Durable DDTM83/SAD michel.kauffmann@var.gouv.fr tel : 04 94 46 83 07

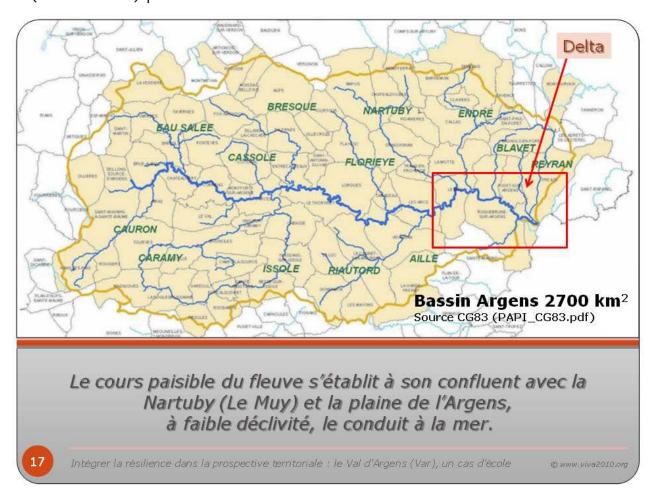
Le Bureau exécutif de VIVA a désigné pour le représenter auprès de la Mission Interministérielle :

- M. Jean-Noël BRANDENBURGER, Président de VIVA,
- M. Gérard VALLEE, conseiller technique (travaux et aménagement du territoire).

I. Observations générales :

VIVA (Vivre Installés au Val d'Argens) est ici porteuse du ressenti des sinistrés de la crue rapide du 16 juin 2010 qui a dévasté, après les ravages de la Dracénie dans l'après-midi du 15 juin, la Basse Vallée de l'Argens jusqu'à ma mer. Deux remarques :

- Sur l'amont du Bassin versant de l'Argens, les affluents sont des torrents à forte déclivité. Leurs crues sont brusques et violentes (nombreux morts, dégâts urbains). A partir du Muy, cette crue s'étale dans la plaine où les eaux du delta sont retenues par un front de mer bouché à 97%. Ce constat exige un projet prioritaire de travaux publics de sécurité.
- <u>La crue rapide de 2010</u>, "exceptionnelle" à dires d'experts, s'est reproduite en 2011 et <u>se reproduira faute de travaux appropriés</u>, les mêmes causes (non traitées) produisant les mêmes effets.



<u>Face à ce constat</u>, le Rapport de la Cour des comptes sur les Enseignements des inondations de 2010 dans le Var souligne : "<u>la défaillance de la gouvernance</u> est également criante en ce qui concerne les rivières, qui, n'étant pas domaniales, appartiennent selon la loi à des riverains dans l'incapacité financière et matérielle de les entretenir. <u>La mise en place indispensable d'un PAPI</u> (stratégie globale à travers un programme d'actions de prévention des inondations) <u>ne doit pas empêcher de prendre des mesures plus urgentes avant son aboutissement</u> ".

II. Observations particulières :

1 - 2 : <u>A l'attention du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre déléqué chargé du budget.</u>

A - Coûts des catastrophes :

Il faut rappeler que la Cour des comptes a estimé que les inondations du Var, outre les conséquences humaines dramatiques, ont entraîné de fortes conséquences économiques et des coûts élevés : "Les coûts financiers directs sont de deux catégories : d'une part, les crédits publics, d'autre part les indemnités d'assurance. L'ensemble des contribuables français finance les crédits publics engagés par l'Etat et la quasi-totalité de nos concitoyens contribue au financement des indemnités d'assurance à travers la prime « catastrophe-naturelle » et les tarifs d'assurance".

- Les dépenses publiques, avec les dépenses liées au rachat de maisons par le fonds Barnier (FPRNM) et celles à venir pour les équipements obligatoirement à reconstruire (maison d'arrêt de Draguignan, route de Chateaudouble, ...) les dépenses publiques totales nettes s'élèvent à 201 M€ pour les inondations du Var. (L'ampleur et l'étendue géographique de la crise ne se sont pas révélées suffisantes pour bénéficier d'une aide d'urgence spécifique dans le cadre des procédures européennes).
- Les indemnités d'assurance, dont une partie est adossée à une garantie publique dans le cadre du régime des catastrophes naturelles, s'élèvent à 615 M€. Sur ces sommes, la Caisse centrale de réassurance a payé 280 M€, le reste étant pris en charge par les entreprises d'assurance et leurs éventuels autres réassureurs. Ces coûts sont importants et répercutés très largement sur l'ensemble de nos concitoyens. Leur maîtrise constitue donc un vrai enjeu.

VIVA constate que les assureurs ont le plus souvent résilié les contrats (obligeant leurs clients à s'assurer à l'étranger) ou réassuré en augmentant les primes et réduisant les garanties.

Le retour d'expérience des experts des Assurances et Mutuelles procurerait cependant aux Compagnies une somme d'informations très utiles, si elles voulaient l'exploiter, pour suggérer des mesures de protection et de sauvegarde des personnes et des biens. Plus concrètement, une saine politique de prévoyance ne devrait-elle pas conduire les assureurs à investir, en amont des futures catastrophes, dans des travaux de protection des territoires exposés au risque? Ce serait un élément important d'une démarche vers la résilience des territoires désormais inscrite dans les textes.

Voir aussi : Assemblée Nationale / Question n° 17045 de M. le député du Var, Olivier Audibert Troin

assurance catastrophes naturelles : souscription - coût. JO le : 05/02/2013 page 1206 et le : 30/04/2013 page 4758

B - Prescription des PPRI:

<u>La cartographie des zones inondables</u> est, pour VIVA, <u>un instrument utile et nécessaire</u>. Toutefois, elle doit être <u>provisoire et révisée périodiquement</u> au regard des travaux de réduction de la vulnérabilité à intervenir pour la sécurité des personnes, desbiens de l'activité économique et de l'emploi. Un calendrier de ces révisions doit être établi.

D'autre part, les biens immobiliers et fonciers se trouvant impactés par le nouveau PPRI voient leur valeur vénale affectée (de l'ordre de 50% en zone rouge) et leur cession rendue parfois très aléatoire. VIVA demande que l'Administration des Impôts et les Collectivités examinent des baisses d'impositions et de taxes au regard du fait que la valeur locative des biens exposés est sévèrement impactée.

C – Le (mauvais) comportement des Banques pose aussi de très gros problèmes aux sinistrés devant emprunter pour restaurer leur instrument de travail, relancer leur activité ou maintenir l'emploi. <u>Les banques universelles</u>, plus affairistes qu'attachées à soutenir l'économie réelle, <u>ne prêtent plus aux entrepreneurs sinistrés</u> selon les besoins établis et adossés à des espoirs de reprise sérieux.

VIVA demande quel est le regard du Ministère de l'Economie et des Finances sur cette problématique et si <u>la Banque Publique d'Investissement (BPI) a vocation et capacité d'apporter un appui à ces demandes de prêts</u> non satisfaites par les banques spéculatives ?

La BPI n'a-t-elle pas aussi pour mission d'aider les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de travaux impérieux de mise en sécurité du territoire (du delta de l'Argens en particulier) ? L'appel aux entreprises de BTP loco-régionales serait opportune pour réagir à la crise qu'elles expriment et employer leur savoir-faire dans la réalisation de projets d'intérêt public général plutôt que dans des chantiers de promoteurs douteux.

3 - : A l'attention du Ministre de l'Intérieur

Le plan submersions rapides **(PSR)** lancé en février 2011, couplé avec l'appel à projets des plans d'actions de prévention des inondations **(PAPI)**, a pour vocation de constituer **un dispositif d'urgence** pour <u>augmenter la sécurité des populations dans les zones de danger</u>. Il est doté de 500 M€ sur 6 ans.

A - Pour la Basse Vallée de l'Argens, <u>l'Etat et les Collectivités ont amélioré le système d'alerte et les plans de sauvegarde</u> (à parfaire) <u>mais, en zones inondables, le risque demeure</u> car aucune disposition n'est prise ni programmée pour rétablir l'évacuation normale des eaux de crue à la mer.

VIVA réclame des actions urgentes de protection :

- un financement intercommunal de <u>travaux d'entretien</u> par le SIACIA et les ASA de la plaine.
- un <u>quadrillage de canalisation raisonnée</u> pour restituer ou aménager le drainage des terres agricoles vers l'Argens et son delta (Etangs de Villepey).
- un <u>ouvrage maritime à l'embouchure</u>
- <u>un busage de la RD559</u> rétablissant le libre passage des eaux vers la mer : concevoir cette route-digue fut une erreur, la maintenir en l'état est une faute. Sans doute qu'en équipant de clapets ces déversoirs nécessaires aux échanges naturels entre la mer et les étangs de Villepey, on préviendrait le risque de submersion marine du delta aux équinoxes.

VIVA demande quelle incitation le Ministre de l'Intérieur peut-il exercer pour que, sur la base des études hydrologiques à réactualiser ou refaire (celles du LCHF de 1980 ont disparu des archives départementales et municipales de Fréjus!), un projet de travaux sur l'estuaire et le front de mer soit formulé et chiffré afin de rechercher d'urgence, sur cette base concrète, les cofinancements nécessaires.

B – La question des « gens du voyage » reste, dans la plaine de l'Argens, un problème récurrent et néfaste à la cohésion sociale et à la justice. L'aire publique de grand passage de Fréjus – construite délibérément en zone

inondable, n'est équipée (contrairement aux campings privés) d'aucune plateforme de sécurité. La Municipalité se trouve ainsi en infraction pour ne pas son obligation assurer d'accueil légal des gens du voyage en transhumance. VIVA demande la position du Ministère de l'Intérieur application dispositions légales et de l'apaisement de conflits latents qui troublent paix sociale.



4 – 5 : À l'attention de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement et du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

La politique de prévention des inondations associant l'Etat et les Collectivités est appréciée dans plusieurs axes. Les sinistrés constatent :

- Une meilleure vigilance-alerte mais pas encore de dispositif d'avertissement pluies intenses observées à l'échelle communale (APIC) intégré dans les plans communaux de sauvegarde (PCS),
- Aucune réduction de vulnérabilité de l'existant ni mise en place ou renforcement d'ouvrages de protection.
- Au contraire, des remblais illégaux, comblant les espaces naturels d'expansion de crues et augmentant la vitesse des eaux et la poursuite d'une urbanisation inconsidérée, sans gestion raisonnée des eaux usées et pluviales, parfois en lisière ou au cœur de zones inondables, hors de la légalité.
- A VIVA, suivant la Cour des Comptes, demande à l'État de "soutenir l'administration préfectorale pour un contrôle de légalité efficace" sur les décisions d'urbanisme de certaines collectivités locales irresponsables. Des exemples patents de délivrance récente de permis de construire en zone inondable sont particulièrement choquants.
- **B** Le Plan de submersions rapides (PSR) associé au PPRI et à un PAPI complet n'aura de véritable efficacité que si l'Etat encourage et accélère l'émergence d'un gestionnaire unique et cohérent des eaux du Bassin versant de l'Argens et le rattrapage des négligences par un PAPI anticipé réalisant des travaux indispensables à faciliter l'évacuation des eaux de crues du delta à la mer :
 - Entretien des berges et du lit,
 - quadrillage de la plaine par des canalisations nouvelles ou anciennes (restaurées),
 - ouvrage maritime à l'embouchure de la confluence du Reyran et de l'Argens
 - busages ou déversoirs contrôlés sous la route-digue RD559, rompant l'effet barrage opposé à l'évacuation naturelle des eaux des étangs de Villepey.

En l'état, cette digue, que représente la route côtière touristique de Saint-Aygulf, est à la fois nocive et nécessaire et VIVA propose qu'elle soit aménagée et gérée selon la loi Grenelle 2 sur la réglementation des digues. La ministre de l'écologie a demandé aux préfets, par circulaire en date du 20 octobre 2011, d'aborder l'étape cruciale d'identification des points à enjeux des digues, tant maritimes que fluviales. Il pourrait s'agir ici aussi de confier aménagements et gestion pérenne de cette route-digue à un maître d'ouvrage compétent et doté de moyens appropriés.

Plus globalement, une mission confiée au CGEDD pourrait viser à préserver les habitations qui peuvent être protégées, que ce soit par des protections individuelles ou collectives. Mais il est nécessaire, pour concevoir de telles solutions qu'un maître d'ouvrage soit clairement identifié, soit techniquement compétent et dispose d'une assise financière, suivant la rigueur des marchés publics, permettant de raisonnablement garantir que ces travaux seront bien effectués et que les ouvrages resteront bien entretenus dans la durée.

- C VIVA attire aussi l'attention de Madame et Monsieur les Ministres sur la composition sociologique de l'habitat dans la plaine de l'Argens déjà tragiquement bouleversé par la catastrophe de Malpasset (1959) :
 - Il existe un habitat rural ancien mais une interdiction de construire pour de nouveaux exploitants habitation ou installations en zone inondable. Or un agriculteur a besoin de vivre sur ses terres. Il semble donc juste et nécessaire <u>qu'une étude soir engagée pour préconiser un habitat paysan compatible avec l'exploitation agricole d'un delta</u> (construction sur pilotis ou sur buttes édifiées de manière à ne pas aggraver le danger d'inondation dans son secteur). Ce mode d'habiter existe dans tous les deltas du monde.
 - Il existe un habitat résidentiel en général avec étage. Il faut envisager <u>l'amélioration des protections individuelles</u> qui ne portent pas tort au voisinage.
 - Il existe des <u>installations d'hôtellerie de plein air</u> qui, depuis 2010, se sont en général bien conformées aux obligations de sécurité imposées aux établissements habilités à recevoir du public (plates-formes, installations surélevées, etc...). Cela est sans doute à parfaire.
 - Il existe enfin un habitat léger, toléré de longue date, sur terres agricoles que l'on qualifie de "cabanisation". Ce mode d'habiter, le plus souvent sans permis, est cependant consacré par l'usage depuis des années et héberge une population précaire et souvent en souffrance. On ne peut répondre à leurs situations de sinistrés par une stricte application des la réglementation. Il faut soit les autoriser (dans des conditions à apprécier justement au coup par coup) soit les reloger dans des conditions de vie acceptables et compatibles avec les emplois qu'ils On ne peut imaginer infiger une double peine aux sinistrés, même en situation marginale.

VIVA demande que soit mobilisé le plus longtemps possible (2015 ?) le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) afin de soutenir et encourager les communes ayant pris en charge le relogement des sinistrés des inondations dans le Var. <u>Un bilan de situation</u> s'impose pour en déduire les mesures encore nécessaires.

6 – ViVA regrette que <u>le Ministre de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire</u> ne soit pas représenté dans cette Mission d'évaluation interministérielle. En effet, sans que cette problématique soit de sa compétence – qui ressort plus particulièrement de la Chambre d'Agriculture – VIVA observe que le monde rural de la basse Vallée de l'Argens, malgré une énergie farouche, ne peut opérer sa résilience. De nombreux problèmes demeurent et VIVA souhaite être interpellée sur site par une Mission technique de ce grand Ministère pour solder les difficultés, protéger les conditions de vie et d'exploitation et orienter l'avenir vers un grand dessein de développement rural durable.

Conclusion:

La BASSE VALLEE DE L'ARGENS est un petit territoire du Var-Est, particulièrement doté d'atouts agricoles et touristiques, un enjeu majeur d'aménagement pour un développement durable. C'est, hélas, un microcosme où, à la suite des inondations répétitives de 2010 et 2011, tous les dysfonctionnements de la gouvernance des Collectivités territoriales et locales et des Services de l'Etat se sont manifestés. Ces difficultés ont révélé les conséquences parfois dramatiques de l'inertie et de l'incoordination des décideurs et du dessaisissement de l'Etat et des services techniques déconcentrés. Des secteurs essentiels à une bonne gestion territoriale sont de fait délaissés ou abandonnés à des choix budgétaires bien éloignées de l'intérêt public général.

Une décentralisation non aboutie, laissant une excessive autonomie aux maires sans un pouvoir suffisant des Services préfectoraux dont la compétence se limite aux contrôles de légalité, a pour résultat une dilution des responsabilités, parfois des conduites illégitimes que les tribunaux eux-mêmes, lorsqu'ils sont saisis par l'Etat, ne parviennent pas à réprimer de manière exécutoire. Pour les usagers, cette carence des pouvoirs publics se traduit par un constat d'abandon proche de la désespérance.

Elle se manifeste jusqu'ici pacifiquement par des manifestations d'agriculteurs sur la voie publique mais VIVA redoute en permanence la colère qui monte, légitimement.

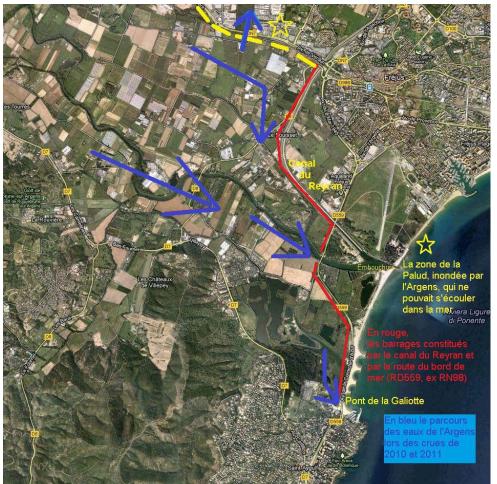


Illustration du delta de l'Argens et du cheminement des eaux de crues en juin 2010 et en novembre 2011

Au principal, VIVA demande:

Un renforcement de l'autorité de l'Etat afin d'impulser la création rapide et opérationnelle d'une gouvernance globale du bassin versant du fleuve Argens, dotée de moyens et d'efficacité. A l'invitation du Service de la Prospective du Ministère de l'Environnement, la résilience introuvable de la Basse Vallée de l'Argens a été présentée par VIVA comme un "cas d'école", lors d'un Atelier de la Délégation au Développement Durable. Sa requête est donc de voire l'Etat affermir son autorité pour que les collectivités locales prennent leurs responsabilités en toute cohérence.

- Une répression des actes illégaux et délictueux portant préjudice à l'intérêt général dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- Un regard vigilant du Ministère de l'Economie et des Finances sur le comportement des Assureurs et des Banquiers pour que leurs activités soient au service des usagers – particulièrement des sinistrés – pour soutenir l'économie réelle, son redressement et son développement, dans l'intérêt collectif. Les banques et les assurances ne peuvent avoir pour seule vocation leur propre profit au préjudice des usagers qui ont besoin de leur soutien et de leur protection.
- La mise en œuvre, dans les plus brefs délais, d'une gouvernance territoriale aboutissant aux projets identifiés qui doivent être formulés, chiffrés et co-financés selon un processus à équilibrer entre les différents bailleurs, du local aux fonds européens dédiés.
- Dans la Basse Vallée de l'Argens ces travaux à réaliser se déclinent en 3 secteurs :
 - o Travaux d'entretien des rivières et berges par des Syndicats et ASA dotés de moyens.
 - o Travaux de quadrillage de canalisations de la plaine (remise en état ou créations)
 - Ouvrages maritimes à l'embouchure du confluent Reyran/Argens et sous la route-digue RD 559 qui retient les eaux de crues dans la plaine : construire cette route à été une erreur de conception, compte tenu de sa dangerosité la maintenir en l'état est une faute.

Les PPRI, instruments utiles et nécessaires à la protection en zone inondable doivent être révisés périodiquement en allégeant leurs contraintes au fur et à mesure que sont opérés les travaux ne réduction de la vulnérabilité. Une architecture innovante d'habitat en zone à risque est aussi de nature à alléger ces contraintes et faciliter la vie dans ces zones agricoles fertiles et aussi très touristiques.

NOTE de VIVA à l'attention de M. Laurent CAYREL, Préfet du VAR

à propos de la "résilience introuvable" de la Basse Vallée de l'Argens après les inondations dévastatrices répétitives de 2010 et 2011

La résilience territoriale examinée à travers la gestion des risques est un thème en cours de réflexions, aussi bien dans le dernier Atelier de Prospective de la Délégation au Développement Durable du Ministère de l'Environnement (MEDDE), qu'aux prochaines Assises Nationales des Risques Naturels de Bordeaux.

Au cours d'une journée d'étude du 8 novembre à Paris, l'association **VIVA** pour les sinistrés de la **Basse Vallée de l'Argens** a exposé un cas d'école : la **résilience introuvable** de ce petit territoire agricole et touristique situé près du littoral du bassin versant de ce fleuve côtier : http://www.viva2010.org/telechargements/2013-11-08_resilience/2013-11-08_VIVA_resilience.pdf

Se fondant sur l'étude de Blandine BŒUF, ingénieur TPE et agent de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEDDE, "il s'agirait donc de commencer par reconnaître l'importance de <u>la gestion post-</u>crise des catastrophes naturelles et de réfléchir, en amont, de sa mise en place et de sa gouvernance".

Le constat est que :

- 1. Faute de gouvernance globale dotée de moyens appropriés, ce territoire est livré à l'incoordination des collectivités locales et aux choix budgétaires particuliers des municipalités riveraines.
- 2. Depuis 3 ans, aucun projet de travaux d'aménagement du littoral n'est envisagé pour réduire la vulnérabilité de ce territoire. Ils s'imposent cependant d'urgence pour restituer au Delta de l'Argens ses voies naturelles d'évacuation des eaux à la mer (bouchées par des aménagements routiers irréfléchis, un ensablement continu de l'embouchure et le manque d'entretien et d'adaptation de canaux d'évacuation des eaux pluviales et usées en complément du lit du fleuve).

Un intervenant très qualifié de l'atelier du MEDDE du 8 novembre a formulé un *distingo* essentiel entre "**résilience des gens**" et "**résilience des territoires**", optant lui-même en priorité pour la première approche. Dans certaines situations, on a pu en effet voir les Pouvoirs publics opter pour la sauvegarde de parties de territoires estimées plus précieuses que d'autres et sacrifiant ainsi des parties moins intéressantes et les populations qui y vivent. Il faut s'interroger sur de telles options - affichées ou inavouées - leur légitimité et les moyens de compenser auprès des occupants la perte de territoires éventuellement abandonnés. C'est une question qui vient parfois à l'esprit des sinistrés de la Basse vallée de l'Argens (BVA) qui restent sous une menace permanente et éprouvent un profond sentiment d'abandon.

Cet angle de vue est particulièrement applicable à la BVA : Pour le Maire de la commune littorale, M. Elie BRUN,

- 1. le canal du REYRAN protège Fréjus : on le renforce.
- 2. La ZA de La Palud est inondée par l'Argens : on l'en protège par une "muraille de Chine".
- 3. Les campings sont en danger : mais avec des plateformes de sécurité, plus de problèmes et ils continueront à rapporter des taxes de séjour.
- 4. L'agriculture et l'horticulture n'intéressent personne : on clame qu'on veut les protéger mais on ne fait, ni on ne prévoit, rien pour cela.

La "résilience des gens" peut-elle être délibérément sacrifiée à une "résilience de parties de territoire" plus immédiatement aptes aux profits ? C'est ce qu'ont fait les thaïlandais lors des inondations de Bangkok, c'est ce que font parfois les pompiers avec "la part du feu" ! La BVA est sans doute, dans l'esprit de certains élus, "la part de l'eau" - inavouée car inavouable - et ses habitants n'ont qu'à partir, voire s'auto-protéger ou...se noyer avec tous leurs biens dévastés.

En conséquence, 2 extrêmes priorités :

- La création d'une gouvernance globale du bassin versant de l'Argens dotée de moyens.
- Un projet formulé et chiffré de travaux littoraux sur le delta de l'Argens.